

SSIAP 3 Remise à Niveau (35h)

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes – Chef de Services de Sécurité Incendie

Objectifs pédagogiques :

- Remettre à niveau les connaissances afin d'intervenir efficacement sur un début d'incendie
- Etre capable d'assurer la sécurité des personnes

Public et pré requis :

- Groupe max : 12 stagiaires
- Personne ne pouvant justifier d'une activité depuis trois ans
- Titulaire du SSIAP3 ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef de service durant les 36 derniers mois
- Titulaires du diplôme ERP3/IGH3
- L'AFPS ou P.S.C1 de moins de deux ans ou le S.S.T. ou le PSE1, en cours de validité
- Aptitude médicale

Rappel :

Pour exercer la fonction SSIAP 3, il faut aussi être titulaire de l'habilitation électrique H0-B0, au minimum

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Diaporama (PowerPoint), Paper board, DVD didactiques, Echanges /Discussions
- Elaboration de consignes, rédaction de plan de prévention simplifié, mises en situation, analyses critiques, étude de cas pratique, rédaction d'une note écrite sur principes d'organisation d'une équipe de sécurité
- Intervenant(s) : Qualifié(s) et compétent(s) dans le domaine d'intervention

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction
- Présence et assiduité à l'ensemble des séquences programmées (Attestation de remise à niveau)
- QCM blanc

Programme :

- **1ère Partie : Les documents administratifs (03 h00)**
 - ↳ Connaître et mettre à jour les documents administratifs
- **2ème Partie : Commissions de sécurité (03 h00)**
 - ↳ Rappel sur la composition, le rôle des commissions de sécurité
- **3ème Partie : Réglementation (07 h00)**
 - ↳ Evolution des textes réglementaires
- **4ème Partie : Notions de droit civil et pénal (02 h00)**
 - ↳ Les Codes civil et pénal
- **5ème Partie : Fonction maintenance (02 h00)**
 - ↳ Les contrats de maintenance des installations de sécurité
- **6ème partie : Etude de cas (03h00)**
 - ↳ Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant
- **7ème partie : L'accessibilité des personnes handicapées (02h00)**
 - ↳ Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public
- **8ème : Analyse des risques (05h00)**
 - ↳ Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels
- **9ème : Moyens de secours (02h00)**
 - ↳ Evolution des textes réglementaires
- **10ème Organiser le service (06h00)**
 - ↳ Gestion du personnel et des moyens du service

Total des heures hors temps de déplacement : 35 h00